

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 887

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITE DE DP
Genève
en perte de vitesse?

L'attractivité de Genève semble se dégrader et l'on note ici et là des signes de ralentissement dans les affaires. L'année 1989 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Certes, ceux qui, ces dernières années, ont combattu le développement excessif du canton ont des raisons d'être satisfaits puisque ce qu'ils réclament depuis longtemps est en train de se réaliser. Je crains, pourtant, que le ralentissement n'aille au-delà de leurs espérances.

En effet, de la même manière qu'il a été difficile d'enrayer un développement à certains égards trop rapide, il y a le risque d'un dégonflement trop accentué. Que les magazines de luxe fassent un peu moins d'affaires parce que les étrangers fortunés se font plus rares n'est peut-être pas trop grave, encore que cela signifie à terme moins de rentrées fiscales et

par conséquent moins de disponibilités pour l'ensemble de la République. Plus grave, me semble-t-il, est la décision prise par certaines entreprises internationales de se déplacer à Londres ou à Bruxelles. Tout cela signifie la perte de postes de travail de haut niveau et une indiscutable perte de substance économique au sens large du terme. Sans doute, pour le moment ne s'agit-il que de décisions isolées auxquelles il ne faut pas accorder une signification générale. Néanmoins, si ces décisions devaient se multiplier, les conséquences pourraient, à terme, être graves.

Genève a connu, dans le passé, entre 1920 et 1945, une «traversée du désert» dont beaucoup se souviennent encore. Nous n'en sommes pas là heureusement, mais cela ne doit pas nous empêcher de poser la question au responsable du Département de l'économie publique, M. Maître; la commission économique qu'il préside a-t-elle pris conscience de ces signes de dégradation?

Ne serait-ce pas le moment, pour cette commission économique, de nous renseigner soit pour nous rassurer soit pour nous mettre en garde? A ma connaissance — mais je peux être mal informé — cette commission n'a pas encore publié de rapport consultable. Sans doute en a-t-elle déjà rédigé, mais pourquoi ne sont-ils pas rendus publics? Je sais que les tiroirs de l'Etat sont bien fermés, mais de temps en temps il faudrait savoir les ouvrir.

En tout cas, c'est le moment pour le Président du DEP de sortir de sa réserve pour nous dire comment il interprète certains signes... ou comment il ne faut pas les interpréter.

Claude Raffestin

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Claude Raffestin est professeur de géographie à l'Université de Genève.

A Schwytz, c'est l'administration fiscale qui se charge de la promotion économique: dans une brochure rédigée en anglais, elle vante le régime fiscal du canton, particulièrement «attractif» (*Traktandum* n° 8, 21 octobre 1987).

L'hôpital d'Uster, dans le canton de Zurich, est le seul en Suisse à disposer d'une section familiale. Le conjoint et les enfants peuvent rendre visite au patient en tout temps et louer une chambre dans l'établissement. La section affiche complet en permanence.

EN BREF

Dans le cadre de la conférence générale de la FAO, l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les pays du Tiers monde ont proposé de modifier le code de conduite sur les pesticides, adopté il y a deux ans. Leur proposition: introduire une clause d'interdiction d'exporter des pesticides interdits ou dont l'usage est fortement limité dans le pays producteur, à moins que les autorités du pays importateur n'y consentent expressément. Malgré l'opposition des pays industrialisés, dont la Suisse, cette clause sera introduite dans un délai de deux ans.

Le vocabulaire politique vaudois conquiert la Suisse alémanique. Après la création d'une «entente bernoise», par des milieux patronaux, c'est maintenant le journal *Der Zürcher Freisinn* (le radical zurichois) qui, dans son numéro de novembre, déclare que l'échec du candidat UDC au Conseil des Etats ne signifie pas l'échec d'une «entente zurichoise». Ces deux désignations sont en français.

Constante zurichoise: depuis au moins trente ans, aucun parti n'a réussi à conserver un siège au Conseil des Etats, abandonné volontairement par son titulaire.

FABRIQUE DE DP
**Agenda et
remerciements**

Merci à tous ceux qui ont pris la peine de participer au débat sur *Le temps politique*. Nous présenterons une analyse des réponses, des commentaires et des critiques reçus dans un des premiers numéros de 1988.

Merci aussi à tous ceux qui ont offert DP à un ami tout en renouvelant leur propre abonnement. Cette manière de faire la chaîne est pour nous le moyen le plus simple et le plus efficace d'élargir le cercle de nos lecteurs.

Merci enfin à tous ceux qui acquittent leur abonnement avec un arrondi.